

PERSQUEN

CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2021

Présents : M.CHENAIS, J.MANIN,L.DANIAULT, J.DACQUAY,E.BEVAN, D.LE BOZEC, L.KERVEGANT, P.NARAS, D.COLLET, M.F MANIN.

Absent : M.QUENDO

Secrétaire : M.F MANIN

PERSONNEL :

Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie. Karine DEBROISE reprend le poste d'Anne-Marie CORRIGNAN qui prend sa retraite le 1^{er} janvier 2022. Karine est expérimentée dans la fonction de secrétaire de mairie puisqu'elle a occupé ce poste pendant 15 ans dans une commune de 1500 habitants en Seine et Marne.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Vu l'embauche de Karine, il convient d'augmenter le poste de dépenses du personnel : + 3000 euros.

L'état nous a versé deux sommes de 5 008 euros pour compenser la perte de recettes fiscales et e produits d'utilisation du domaines (locations salles) liées aux conséquences économiques de l'épidémie Covid-19.

Après calcul, l'Etat nous demande de rembourser le 2^{ème} acompte, soit 5 008 euros.

$3\ 000 + 5\ 008 = 8\ 008$ euros que l'on récupère sur le chapitre des dépenses imprévues qui s'élève à 8 221 euros.

ASSAINISSEMENT :

Conseillée par les services départementaux, la commune a décidé d'installer un équipement d'autosurveillance du système d'assainissement collectif qui permettra de mesurer le débit des lagunes. Le conseil retient l'offre de STGS d'Avranches pour un montant de 27 810 euros HT et autorise le maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département.

ECOLE – SECURITE ROUTIERE

Le Maire indique que les parents d'élèves soulèvent le problème de la vitesse des automobilistes qui passent devant l'école.

Le conseil est favorable pour lance une étude afin d'aménager les abords de l'école dans l'objectif de réduire la vitesse des véhicules.

BILAN D'ACTIVITES 2020

Le Maire a présenté au conseil le rapport d'activités de Roi Morvan Communauté en rappelant ses actions et ses compétences ainsi que le rapport de Morbihan Energie, distributeur de l'électricité.

QUESTION DIVERSE

La décision est prise de procéder à la distribution de colis pour les aînés qui n'ont pu assister au repas du 5 novembre pour raison de santé.